

Stage de découverte



Centre de la Mère et de l'Enfant

Centre de Formation d'Educateurs de Jeunes Enfants
22 avenue Kennedy
68200 MULHOUSE

Sommaire

<u>PREAMBULE</u>	4
<u>A. PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT ET DU SERVICE DE PEDIATRIE</u>	5
1. UN PEU D'HISTOIRE	5
2. IMPLANTATION GEOGRAPHIQUE	5
3. STATUTS JURIDIQUES ET FINANCIERS	6
a. Ses missions	6
b. Son financement	7
c. Prix de journée	7
d. La Direction	7
e. La Convention Collective	8
4. PRESENTATION DE L'EQUIPE	8
5. POPULATION ACCUEILLIE	9
a. Capacité	9
b. Public	9
c. Causes	9
d. Quelques chiffres	9
<u>B. ELEMENTS D'OBSERVATIONS DU FONCTIONNEMENT ORGANISATIONNEL</u>	10
1. FONCTIONNEMENT « EXTRA MUROS »	10
a. Une complémentarité médicale	10
b. La navette de la vie quotidienne	10
c. L'économat et les achats	10
d. Les partenaires éducatifs	10
e. Le partenariat de service	11
2. LE FONCTIONNEMENT « INTRA-MUROS »	12
a. Le fonctionnement de l'équipe	12
b. Fonctionnement du service	13
3. L'ORGANISATION DE SERVICE	13
4. ACCUEIL ET SORTIE	14
5. LES TRANSMISSIONS	14
6. LA VIE QUOTIDIENNE, LA TOILETTE	14
7. LE REPAS	14
8. LES VISITES	14
9. CHAMBRE DE PARENT ACCOMPAGNANT	15
10. L'EQUIPE EDUCATIVE	15
11. LA SALLE DE JEUX	15
<u>C. FONCTION SOCIALE MANIFESTE OU LATENTE DE LA STRUCTURE</u>	16
1. FONCTION SOCIALE MANIFESTE	16
2. FONCTION SOCIALE LATENTE	16

**D. GRANDES LIGNES DU PROJET D'ETABLISSEMENT ET DU PROJET
PEDAGOGIQUE** **17**

- 1. AXES DEVELOPPES EN DIRECTION DES ENFANTS** **17**
3. AXES DEVELOPPES EN DIRECTION DE L'EQUIPE **17**

ANNEXES **18**

Préambule

Le « Centre de la Mère et de l'Enfant » ou le « Parc » fait partie des trois composantes des Hôpitaux Civils de Colmar, avec l'Hôpital Pasteur et le Centre pour Personnes Agées.

Le centre est une structure unique en Alsace, qui permet une prise en charge globale des mères et des enfants sur un même site.

Huit services sont ainsi regroupés :

- la gynécologie ;
- l'obstétrique ;
- la pédiatrie ;
- la néonatalogie ;
- la pédopsychiatrie ;
- la chirurgie pédiatrique ;
- les spécialités chirurgicales pédiatriques ;
- la radiologie et l'anesthésie-réanimation spécialisée.

Seules les urgences traumatologiques pédiatriques sont sur le site de l'hôpital Pasteur, car les moyens nécessaires à cette prise en charge ne sont pas disponibles au « Parc ».

A. Présentation de l'établissement et du service de Pédiatrie

1. Un peu d'histoire

La première mention écrite de l'existence des Hôpitaux Civils de Colmar remonte à février 1255 dans un acte d'abandon des certaines propriétés de la ville de Colmar et du Chevalier Henri de BLIENSWILLER à l'hôpital.

Dès son origine, le fonctionnement de l'hôpital a été confié à une communauté de Frères de Sœurs, avant d'être congédié en 1792 par la municipalité de Colmar pour des raisons politiques (l'après révolution).

L'hôpital était alors érigé sur l'emplacement de l'actuel Collège « Victor Hugo », rue des Ecoles et rue Saint Jean, avant de s'installer au 18^{ème} siècle dans le Couvent des Franciscains (legs du Général de l'Ordre des Franciscains), actuellement locaux de l'I.U.T.

En 1735, les bâtiments du couvent furent ravagés par un incendie (foudre), avant d'être reconstruit et agrandi. L'hôpital comptait alors 212 lits.

Mais au 19^{ème} siècle, le nombre de malades ne cessait d'augmenter et les conditions de traitement et d'hospitalisation devenaient difficiles.

C'est ainsi qu'en 1906, la commission administrative décida de dégager l'hôpital en transférant les « vieillards » au 122 rue de Logelbach, devenu depuis le « Centre pour Personnes Agées », puis en 1910, les Orphelins au 5 rue des Vignes dans un ensemble nouvellement construit, transformé actuellement en « Cité de l'Enfance ».

Malgré la place libérée par les « Vieillards » et les « Orphelins », la construction d'un nouvel hôpital devenait indispensable.

C'est ainsi qu'en 1925 débutèrent les travaux du nouvel hôpital à l'ouest de la ville, sur un terrain obtenu par l'échange de sols entre la Municipalité et les Hospices Civils de Colmar, actuel « Louis Pasteur ».

2. Implantation géographique

L'hôpital « Le Parc » est situé entre la cité « Bel Air », dit quartier difficile et le quartier résidentiel « Stauffen » de Colmar.

Il a élu domicile au 46 rue Stauffen suite au plan de restructuration des Hôpitaux Civils de Colmar en 1987, à la place de l'ancien Sanatorium.

Il avoisine le centre départemental de soin et de repos qui accueille des personnes handicapées ou dépendantes.

Tous les services sont regroupés dans un même bâtiment de quatre étages, composé d'un pavillon central et de deux ailes.

A l'avant du bâtiment, se trouve un petit parc arboré :
lieu de promenade et de détente ;
et à l'arrière un parking pour le personnel.

Au rez-de-chaussée se trouve :
le planning familial ;
les consultations externes ;
les salles d'opérations et d'accouchement ;
l'entrée des urgences ;
la chapelle ;
la morgue.

Au premier étage se trouve :
l'hôpital de jour ;
le service des grands enfants (3 – 17 ans).

Au deuxième étage se trouve :
le service des nourrissons ;
l'unité des soins continu.

Au troisième étage se trouve la gynécologie.

Au quatrième étage se trouve la maternité.

L'aile droite est réservée à la pédopsychiatrie et l'aile gauche à la néonatalogie.

3. Statuts juridiques et financiers

Le centre de « La Mère et de l'Enfant » est un établissement public de santé qui participe au service public hospitalier.
Les hospices civils de Colmar font partie des neufs plus grands établissements de France, bien qu'il n'ait pas le statut de C.H.U. (Centre Hospitalier Universitaire).

a. Ses missions

On distingue deux types de missions : les missions sanitaires et les missions spécifiques, qui sont définies par l'article 7.11.1 du Code de la Santé Public.

Les missions sanitaires sont :

- l'examen ;
- le diagnostic ;
- la surveillance ;
- le traitement des malades, des blessés et des femmes enceintes en tenant compte de l'aspect psychologique du patient ;
- la participation aux actions de santé publique (éducation à la santé pour les populations, prévention).

Les missions spécifiques sont :

- les soins aux détenus ;
- l'enseignement et la formation ;
- les missions de recherche ;
- la prévention ;
- l'éducation à la santé ;
- l'aide médicale urgente (SAMU, SMUR, ...) ;
- l'accueil et le traitement des urgences.

b. Son financement

Son financement dépend de la loi des Finances. Il s'agit d'une enveloppe votée par le Parlement en fin d'année, qui permet de couvrir et de financer toutes les dépenses du secteur social (famille, santé, retraite).

Cette enveloppe budgétaire nationale est partagée entre les différentes régions.

Les Agences Régionales de l'Hospitalisation (A.R.H.) reçoivent le budget et le partagent entre les différents établissements de santé de la région suivant un programme médicalisé du système informatique.

Ce système informatique a pour but de quantifier l'activité médicale des établissements. Le programme donne une valeur aux établissements et lui alloue le budget en fonction. Ce budget est versé deux fois par mois.

Par exemple : pour l'année 2000, les Hôpitaux Civils de Colmar ont produit 60 millions de points ISA (unité de valeur), ce qui correspond à un budget d'1 milliard 220 millions de francs soit 186 millions d'euros (75 % du budget est consacré aux dépenses pour le personnel composé de 3 304 agents non médicaux et 204 médecins).

c. Prix de journée

Les prix de journée sont fixés par le directeur de l'A.R.H.

Actuellement, la politique est de favoriser l'hôpital de jour pour réduire les coûts.

Quelques prix, une journée en :

- médecine : 3 276 francs soit 499 € ;
- chirurgie : 3 923 francs soit 598 € ;
- réanimation : 8 524 francs soit 1 299 € ;
- hôpital de jour : 2 757 francs soit 420 € ;
- hôpital de jour en chirurgie : 2 981 francs soit 454 €.

d. La Direction

Les Hôpitaux Civils de Colmar ont une double direction : le Directeur et le Conseil d'Administration.

Le Directeur est nommé par le Ministre de la Santé après avis du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration est une instance collégiale de vingt et un membres présidée par le Maire de Colmar (établissement communal) et dont les membres sont : des représentants du personnel médical et non médical, des personnes déqualifiées et des usagers.

Le Conseil d'Administration vote et entérine les projets et les budgets proposés par le Directeur.

e. La Convention Collective

Le personnel dépend de la Convention Collective des fonctionnaires hospitaliers du titre 4 datant de la loi du 9 janvier 1986.

Elle stipule toutes les dispositions générales : recrutement, avancement, rémunération, notation, ...

4. Présentation de l'équipe

Le Service de Pédiatrie est dirigé par un médecin chef. Il supervise les différentes unités et est le référent des praticiens hospitaliers.

Chaque unité se compose :

- d'un praticien hospitalier pédiatre ;
- d'un interne (étudiant en médecine qui le seconde) ;
- d'une surveillante ;
- d'infirmières ;
- d'auxiliaires de puériculture ;
- d'une éducatrice de jeunes enfants ;
- d'une secrétaire ;
- d'agents de service hospitalier (A.S.H.) ;

et ont en commun :

- une monitrice hôtelière ;
- une psychologue ;
- une kinésithérapeute ;
- une diététicienne ;
- une assistante sociale.

Les Grands Enfants ont un professeur des écoles, détaché par le Ministère de l'Education Nationale.

Quelques chiffres pour l'unité des nourrissons (capacité : 23 lits) :

- un pédiatre ;
- un interne ;
- une surveillante chef en commun avec l'U.S.C. (Unité de Soins Continus) ;
- une infirmière qui fait office de cadre ;
- huit infirmières dont une à mi-temps ;
- quatorze auxiliaires de puériculture ;
- une éducatrice de jeunes enfants ;
- une secrétaire ;

trois agents du service hospitalier.

En unité de soins continus, il y a quinze infirmières et cinq auxiliaires de puériculture pour douze lits, car la surveillance médicale prime.

Les grands enfants ont deux éducatrices et un professeur des écoles car les besoins de prise en charge éducative sont les plus importants.

5. Population accueillie

a. Capacité

Les Hôpitaux Civils de Colmar ont une capacité globale de 1 415 lits dont 47 en pédiatrie.

Le service nourrisson peut accueillir 23 enfants, dont 4 en parents accompagnants.

b. Public

Origine des patients (par secteur) :

87,5 % de Colmar ;

7,7 % de Mulhouse (Colmar a une meilleure réputation et propose plus de chambres de parents accompagnants) ;

3,5 % hors Alsace ;

1,1 % de Strasbourg ;

0,2 % non déterminé en Alsace.

La majorité des petits patients vient de la cité voisine « Bel Air ».

c. Causes

Les pathologies entraînant le plus grand nombre de séjours sont :

O.R.L. ;

neurologie ;

appareil respiratoire ;

gastro-entérite ;

suivent la chirurgie et les infections urinaires, ...

d. Quelques chiffres

En 1998, 2 705 enfants ont été admis en pédiatrie suite à 10 000 accueillis en urgence ce qui représente un taux d'occupation de 57,07 %.

Il est à noter que les effectifs sont en baisse suite aux nombreuses préventions et à la possibilité d'avoir des soins à domicile (kinérespiratoire, infections, ...)

B. Eléments d'observations du fonctionnement organisationnel

1. Fonctionnement « extra-muros »

De nombreux partenariats sont mis en place pour permettre et faciliter le fonctionnement du service pédiatrie.

Le partenaire le plus important est l'hôpital Pasteur. Tout un système de complémentarité et de navettes a été mis en place pour simplifier le fonctionnement.

a. Une complémentarité médicale

Les différents services des trois composants des Hospices Civils de Colmar travaillent en interconnexion.

Cette complémentarité peut s'étendre aussi à d'autres hôpitaux (Strasbourg et Mulhouse).

Pour faciliter celle-ci, différentes navettes ont été mises en places :

la navette de la valise diplomatique. Tous les jours, cette valise achemine les dossiers des patients, les courriers confidentiels d'un établissement à un autre ;

la navette du laboratoire. Deux fois par jour, deux agents d'accueil acheminent les échantillons d'examen au laboratoire central Pasteur ;

la navette ambulance permet d'acheminer les patients sur leur lieu d'examen s'il se déroule sur un autre site (par exemple : scanner à Pasteur).

b. La navette de la vie quotidienne

La navette des chariots repas. Les repas sont confectionnés à l'hôpital Pasteur par une équipe pluridisciplinaire (cuisinier, diététicienne, ...) et présentés dans des barquettes hermétiquement scellées avant d'être acheminés dans des chariots-repas à une température de plus de 65°C par camion.

La navette de linge. Plus de 2 300 tonnes de linge sont traitées par année par l'équipe de la blanchisserie qui se trouve sur le site de l'hôpital Pasteur.

c. L'économat et les achats

L'économat et les achats sont gérés par l'hôpital Pasteur. Tout achat de matériel ou commande de médicaments doit passer par l'intermédiaire du cahier de commande. Ce système tend à s'informatiser.

d. Les partenaires éducatifs

Le service de pédiatrie propose aux enfants hospitalisés diverses activités tout au long de l'année.

L'équipe éducative a pour mission de rechercher des partenaires et d'évaluer leurs propositions.

De nombreux partenariats sont déjà en place et d'autres sont en projet.

Le principal projet est « La Culture à l'Hôpital ». Ce projet date de quelques années et a débuté par un partenariat avec le Château du Haut-Koenigsbourg. Il touche à sa fin.

Depuis le mois de septembre, ce projet a pris une nouvelle orientation ; le projet « musées ». Une fois par mois, une sortie est proposée aux enfants dans les différents musées de la ville. La compagnie de bus colmarienne offre le transport.

De ce projet découle un partenariat avec une graveuse autour de l'exposition de Jost HALLER, qui propose aux enfants un travail de gravure autour du fantastique, de la botanique et du bestiaire.

Toujours dans le cadre de « la culture à l'hôpital », un partenariat avec l'A.P.E.P.A., l'association des pédiatres du Parc. Celle-ci propose en collaboration avec un compositeur, un projet musical « Jouer avec les sons » basé sur l'écoute, l'analyse, le recueil des sons et sa restitution à l'aide de l'outil informatique (voir en annexe).

Est en pourparler, un partenariat avec le conservatoire de musique de Colmar pour remplacer les interventions musicales des étudiants du centre de formation des musiciens intervenants de Sélestat.

De nombreux projets spontanés d'école, de particuliers et de compagnies d'artistes sont soumis chaque mois à l'équipe éducative qui les trie et retient les plus viables.

Ont été retenus pour les mois à venir :

- une après-midi détente et jeu « Pour un sourire » organisée par une classe de B.T.S. « Communication des entreprises » pour Mardi-gras ;
- un projet de décoration florale du service par l'école d'horticulture de Wintzenheim pour le printemps.

De nombreux parents dont leurs enfants ont été hospitalisés proposent également des actions ponctuelles (informatique, danse, pâtisserie, ...) et permettent par leurs dons le renouvellement des livres et des jouets.

Toutes des décisions prises ou projets doivent impérativement passer par la hiérarchie qui doit donner son consentement. L'interlocuteur de l'équipe éducative est la surveillante chef.

e. Le partenariat de service

L'hôpital travaille également en partenariat avec la Halte-garderie « Florimont ». Celle-ci propose d'accueillir la fratrie des enfants hospitalisés pendant la visite des parents à un tarif préférentiel.

2. Le fonctionnement « intra-muros »

a. Le fonctionnement de l'équipe

Jour et nuit, trois équipes différentes d'infirmières et d'auxiliaires de puériculture se relayent.

Chaque unité se compose d'une équipe pluridisciplinaire aux tâches bien définies.

Le personnel est fonctionnaire et travaille 40 heures par semaine, adaptable en fonction des besoins. La négociation pour les 35 heures est en cours.

Rôles et fonctions :

la surveillante est l'infirmière responsable de l'organisation du service, elle est garante de la bonne marche de celui-ci et du personnel. Elle établit les plannings ;

les infirmières ou puéricultrices font les soins médicaux (prise de sang, pansements, distribution des médicaments, ...) et de l'administratif (constitution des dossiers des patients, commande de médicaments, suivi des analyses, planning des examens). Elles doivent aussi bien maîtriser le maniement de la piqûre que de l'outil informatique ;

les auxiliaires de puériculture font les soins de la vie quotidienne, elles prennent la température, font la toilette, donnent à manger, accompagnent les enfants en examen, ... ;

l'éducatrice de jeune enfant accueille les enfants en salle de jeux lorsqu'ils n'ont pas de visite ou vient les voir dans la chambre lorsqu'ils n'ont pas le droit d'en sortir. Elle propose diverses activités pour distraire les enfants en fonction de leurs besoins et de leur état de santé. Elle est un relais entre l'équipe soignante, les enfants et les parents ;

les agents de service hospitalier s'occupent de la propreté du service et de la distribution du linge.

b. Fonctionnement du service

07H00	Réveil Prise de la température Petit déjeuner
08H00	Toilette Soins médicaux Premier contact avec l'E.J.E.
09H00	Visite de l'équipe médicale
11H00	Repas Soins
12H00	Sieste
14H00	Prise de la température Salle de jeux Examens
15H00	Goûter (15H00 -> 18H00) Visite et salle de jeux
18H00	Repas Soins
20H00	Au lit
21H00	Tournée de l'équipe de nuit

Le temps à l'hôpital est mesuré, compté, morcelé entre les interventions des différents professionnels.

3. L'organisation de service

Les locaux :

- l'unité des nourrissons dispose de 23 lits ;
- 11 chambres à 1 lit, dont 4 en parent accompagnant ;
- 3 chambres à 4 lits ;
- 1 secrétariat ;
- 1 salle de soins infirmiers ;
- 1 salle de jeux ;
- 2 cuisines ;
- 1 bureau du médecin ;
- 1 bureau de l'interne ;
- de divers lieux de stockage.

L'unité se divise en deux secteurs. Le secteur propre qui accueille les enfants non contagieux, et le secteur sale qui accueille les enfants

contagieux en chambre d'isolement. La blouse et le masque sont obligatoires dans le secteur sale.

L'équipe médicale se partage ces deux secteurs par période.

Chaque enfant a une auxiliaire de puéricultrice référente, qui est chargée des soins quotidiens.

4. Accueil et sortie

Une infirmière est chargée de l'accueil des patients et de leurs familles. Elle remet un petit guide et un feuillet d'explication (voir en annexe).

Chez les Grands Enfants, un carnet de bord leur est remis leur permettant de se familiariser avec l'hôpital et de se divertir (jeux) (voir en annexe).

C'est le médecin de l'unité qui décide de la sortie du patient, après sa visite.

Un questionnaire de satisfaction est distribué aux parents avant qu'ils ne partent.

5. Les transmissions

Les transmissions ont lieu de 6h à 6h30, de 13h à 13h 30, de 20h à 20h30.

C'est un temps pendant lequel les équipes qui se relayent se transmettent les informations essentielles. Celles-ci sont consignées dans le dossier du patient en macro cible ou transmissions ciblées et donnent la situation exacte de chaque patient à tous les niveaux.

6. La vie quotidienne, la toilette

L'auxiliaire de puériculture référent de l'enfant le prend en charge dès son réveil pour tous les soins de la vie quotidienne (bain, changes, température).

Tous ces actes sont écrits dans le dossier de l'enfant.

Pour faciliter le fonctionnement et l'hygiène du service, tous les enfants sont habillés par les vêtements du service.

7. Le repas

Un agent dépose les repas commandés dans le service.

Les auxiliaires donnent à manger dans la chambre aux très jeunes enfants et aux enfants contagieux, les autres peuvent manger en salle de jeu.

8. Les visites

La visite du médecin. Il vient voir ses patients deux fois par jour, 9h et 17h.

Il est accompagné de l'interne, des infirmières et de l'auxiliaire référent de l'enfant.

Un médecin de garde est joignable à tous moments.

Visite des familles. Les familles peuvent venir voir leur enfant à tous moments, mais quelques règles sont à respecter (nombre de visiteurs, âge minimum, règles d'hygiène...).

9. Chambre de parent accompagnant

L'unité des Nourrissons propose 4 chambres de parent accompagnant, permettant à la mère ou au père de rester avec leur enfant tout au long de son hospitalisation. Elles disposent d'une salle de bain, d'un téléphone et d'une télévision.

Quelques lits pliants sont également disponibles pour les parents dont la mutuelle ne prend pas en charge cette chambre, ou lorsqu'elles sont occupées.

10. L'équipe éducative

L'équipe éducative se compose des éducatrices de jeunes enfants de l'unité des nourrissons, des soins continus, des grands enfants, de la monitrice éducatrice et de l'institutrice des grands enfants et de l'animatrice de l'hôpital de jour. Ces six professionnelles se rencontrent deux fois par mois, le deuxième et le quatrième vendredi de 8h à 10h pour échanger de leur pratique, leurs difficultés, leurs projets.

11. La salle de jeux

La salle de jeux est gérée par l'éducatrice de jeunes enfants. Elle y accueille les enfants non contagieux après avis du médecin. Elle est interdite à la fratrie et aux familles pour des questions d'organisation et de sécurité. Elle est ouverte de 8h à 12h et de 14h à 18h, hormis lorsque l'éducatrice est dans les chambres. Les enfants ne subissent aucun soin en salle de jeux. Elle est équipée d'un petit ensemble de motricité, d'un parc pour les nourrissons, d'un coin lecture et d'un coin dînette.

La majorité des livres et jouets proviennent de dons. L'éducatrice a par année une enveloppe de 380 euros pour renouveler le matériel pédagogique et éducatif.

C. Fonction sociale manifeste ou latente de la structure

1. Fonction sociale manifeste

La fonction sociale manifeste de l'hôpital est d'être un lieu de soin, d'examen, de diagnostic, de surveillance, d'éducation à la santé et de prévention.

2. Fonction sociale latente

L'hôpital est un relais pour les parents et les différentes institutions lorsqu'ils sont face à une impasse.

L'hôpital permet de placer l'enfant sans qu'une démarche judiciaire soit mise en marche le temps de trouver une solution ou une stabilité.

Plusieurs cas peuvent se présenter :

- parents hospitalisés ;
- parents à bout de force ;
- difficultés passagères des parents ;
- conflits familiaux ;
- observation d'un enfant avant enquête sociale ou examens médicaux ;
- dépistage de maltraitance ;
- dépistage de troubles.

L'hôpital est aussi un lieu d'éveil et de socialisation pour les enfants peu stimulés, uniques et ne fréquentant aucune collectivité, ou hospitalisés pour une longue durée. L'hôpital leur propose diverses activités pour leur faire oublier la longueur de la séparation familiale, le temps, la douleur, les bandages. Le personnel essaye de rendre le séjour le plus agréable possible quelle que soit la raison de l'hospitalisation. Les activités d'éveil permettent à l'enfant de garder une empreinte positive chargée d'émotions, de tendresse, qu'il ne retrouvera pas forcément à la maison, mais dont il en connaîtra l'existence.

Malheureusement l'hôpital est aussi un service de « baby-sitting gratuit ». Chaque année, avant les grands week-ends, des nourrissons arrivent avec des maux divers, mais non constatés à l'hôpital, ces parents restent injoignables pendant ces deux jours.

D. Grandes lignes du projet d'établissement et du projet pédagogique

1. Axes développés en direction des enfants

Projet d'établissement :

amélioration de la prise en charge des enfants garantir l'intimité et la confidentialité des soins mieux cerner les attentes ;
par l'enquête de satisfaction affirmer la spécificité du secteur « adolescents » par des aménagements et des prises en charge spécifiques.

Projet pédagogique de l'équipe éducative :

respecter l'enfant en tant que tel, avec son histoire, ses habitudes ;
dédramatiser, le rassurer ;
maintenir le lien avec la vie extérieure ;
ouverture aux activités culturelles.

2. Axes développés en direction des parents

Projet d'établissement :

aménagement d'un lieu d'accueil pour les parents et la fratrie ;
offrir un espace intime à la maman qui allaite.

Projet pédagogique :

être à l'écoute, répondre aux questions des parents concernant la journée des enfants et les diriger vers le personnel soignant pour les questions médicales ;
les rassurer ;
les conseiller pour les jeux ou activités adaptés à l'âge et aux capacités de l'enfant ;
chercher à connaître les habitudes de vie de leur enfant.

3. Axes développés en direction de l'équipe

Projet d'établissement :

développer le professionnalisme ;
mettre en place et favoriser les groupes de parole ;
offrir un meilleur soutien psychologique aux équipes face aux situations difficiles.

Projet pédagogique :

veiller à ce que l'enfant reste un enfant dans sa globalité, pas un corps mutilé ou une maladie ;
apporter un autre regard, une complémentarité à l'équipe ;
transmissions des observations.

ANNEXES